

## PRÉFET DU CALVADOS

Direction de la citoyenneté et des collectivités locales  
Bureau des droits à conduire  
à l'identité et aux voyages  
Mel : [pref-visite-medicale@calvados.gouv.fr](mailto:pref-visite-medicale@calvados.gouv.fr)

### LISTE DE DOCUMENTS A FOURNIR LE JOUR DU RENDEZ-VOUS

Vous êtes convoqué devant la commission médicale des permis de conduire de la préfecture du Calvados le  
à à la préfecture du Calvados, rue Daniel HUET 14 000 CAEN

**Avant votre visite, vérifiez que vous disposez de toutes les pièces nécessaires à l'instruction de votre dossier**

	SUSPENSION 1ère VISITE		RENOUVELLEMENT		ANNULATION	
DOCUMENTS	Alcoolémie (1ère visite)	Stupéfiants (1ère visite)	Alcoolémie	Stupéfiants	Alcoolémie (1ère visite)	Stupéfiants (1ère visite)
<a href="#">Cerfa avis médical en 2 exemplaires</a>	✓	✓	✓	✓	✓	✓
vosre pièce d'identité en cours de validité	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<a href="#">Questionnaire médical</a>	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Dernière fiche de constatation médicale ou le dernier relevé d'observations médicales</b>			✓	✓		
Analyse de sang avec recherche gamma GT, Volume Globulaire Moyen (VGM) et CDT	✓		✓ selon prescription		✓	
Analyse d'urine avec recherche de <b>tous</b> toxiques		✓		✓		✓
<a href="#">Résultat des tests psychotechniques</a> datant de moins de 6 mois	Si 6 mois ou plus	Si 6 mois ou plus			✓	✓
Règlement de 50 € en chèque ou en espèces	✓	✓	✓	✓	✓	✓

**IMPORTANT : Pour les suspensions, apportez l'original de la décision judiciaire (Ref7) si vous en avez connaissance.  
Tous les documents sont téléchargeables sur le site internet de la préfecture ([www.calvados.gouv.fr](http://www.calvados.gouv.fr))**

Le cerfa « avis médical » et le questionnaire médical sont accessibles directement en cliquant dans la colonne DOCUMENTS.